



N° 93/04 - Avril 1993

38ème année

FAMILLES MUSULMANES EN IMMIGRATION ENTRE PRATIQUE ET DROIT

Colloque, Turin, 5-6 Octobre 1992

LES MARIAGES MIXTES AVEC LES MUSULMANS

Augustin BARBARA

Professeur de sociologie. Université de Nantes - CNRS. Lersco (France) auteur de Mariages sans frontières. Paris, Ed. Centurion, 1985 et de Marriage across frontiers. Avon - Clevedon. Multilingual Matter, 1989.

Des échanges économiques aux échanges humains.

Dans la décennie quatre-vingt, nous avons eu en France en moyenne et par mois 158 mariages franco-italiens, 150 mariages franco-espagnols et 285 mariages francoportugais, et aussi 468 mariages franco-maghrébins. Ces dernières années en France entre 22 000 et 26 000 mariages bi-nationaux engagent chaque année plus de 50 000 conjoints et 22 000 naissances ! Ce n'est pas négligeable. A ces mariages célébrés, il faut ajouter chaque année les unions libres bi-nationales (environ 30 000) et aussi les mariages mixtes entre étrangers (8 000) pour mesurer l'interculturalité familiale en France

Près de 10 % en France, les mariages mixtes atteignent 7 % du total des mariages en Allemagne. Ils atteignaient plus de 11 % en Belgique en 1989. Ces pourcentages sont triplés en Suisse. Dans l'Europe des toutes prochaines années, des brassages matrimoniaux, religieux, nationaux s'établiront durablement, du moins dans un premier temps, mais non sans se heurter à certaines barrières culturelles, juridiques, linguistiques et ethniques comme nous le voyons actuellement dans l'Europe de l'Est.

L'Europe compte un bloc catholique important avec la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg, l'Espagne et le Portugal renforcent cette catholicité européenne. Nous ne devons pas oublier une Irlande à 75 % catholique. La Grande-Bretagne (anglicane à 90 %), le Danemark (luthérien à 97 %) et l'Allemagne fédérale (à 51 % protestante) constituent un autre bloc chrétien... Dans chaque pays des minorités religieuses existent avec leur vivacité (Judaïsme, Islam, et dans un proche avenir le Bouddhisme etc.). Nous savons combien les églises se méfient depuis toujours des

mariages mixtes qui éloignent quelquefois à jamais certains de leurs fidèles.-Elles n'en sont qu'à des accommodations pour la conclusion de ces mariages mais résistent encore fermement sur l'appartenance religieuse et l'éducation de l'enfant mixte.

En outre l'Europe qui vieillit ne se fera pas sans les quinze millions d'immigrés extra-européens déjà présents qui marient eux aussi leurs enfants en Europe et quelquefois avec des enfants de ressortissants de la CEE. Certains d'entre eux sont Musulmans (5% de la population de la France, 2,8 % de la RFA, et 2,3 % des Pays-Bas, etc). Selon les estimations le chiffre des musulmans varie entre 1 million et 2,5 millions en Grande-Bretagne sur une population de 57 millions (C. Lamb, 1992, 101-109)¹.

La situation par pays est complexe quant aux origines de ces musulmans. En Grande-Bretagne, ils viennent du continent indien, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Les Turcs sont nombreux en Allemagne, mais aussi du Maghreb, de l'ex-Yougoslavie, du Pakistan.

La Belgique, accueille surtout des Turcs et des Marocains, mais aussi des Pakistanais (F. Dassetto, A. Bastenier, 1984)². En Espagne, les Musulmans seraient près de 200 000 -surtout des Marocains- (A.M. Rodrigo, 1992, 117-124)³. En Italie, résident entre 250 à 300 000 musulmans sur environ 800 000 étrangers. Ils viennent surtout du Maroc, de la Tunisie, de l'Egypte, du Sénégal et du Ghana (selon le rapport SOPEMI 1990). Dans la plupart des pays d'Europe, certaines communautés provenant d'Afrique noire, concentrent actuellement des traits culturels qui tiennent à la religion islamique, avec des intensités de pratiques spécifiques (polygamie) -mais qui ne trouvent pas toutes leur origine dans l'Islam, comme par exemple (excision. Cette intégration des immigrés d'Afrique noire devient un sujet sérieux de préoccupation en France, comme vient de le révéler un rapport de recherche (J. Barou, 1992)⁴

Des situations familiales interculturelles seront difficiles à gérer si nous ne nous préparons pas aujourd'hui à les traiter dans leur spécificité. Il y va de la qualité d'un héritage que nous laissons aux générations futures. Nous ne ferons pas l'impasse de certaines questions.

Nous sommes non plus à la veille en Europe mais déjà dans une logique de courants migratoires importants. Difficilement réversible donc, ce mouvement humain avec toutes les ouvertures qu'il promet, à condition de ne pas sous-estimer les réalités quotidiennes qui en découlent.

Un phénomène international.

Les taux de mariages binationaux (mixtes) étaient en augmentation pendant les trois dernières décennies en France. Ils le sont également aux U.S.A. (R.D.Alba. 1976, 1030-1046)⁵. Selon une étude faite auprès d'un échantillon de catholiques américains, ils contribueraient à l'érosion graduelle des frontières ethniques (R.D. Alba, 1979, 1124-1140)⁶. Cette érosion semble possible pour des populations entre situations d'émigration ayant un projet national, comme par exemple les USA et le Canada. L'identité religieuse est toujours présente dans ces unions, les femmes semblent se convertir plus facilement à la religion du mari, notamment dans les cas de mariages judéo-chrétiens (B.

¹ C. Lamb, 1992. "Musulmans de GrandeBretagne", in *Projet*, 231, pp. 101-109.

² F. Dassetto, A. Bastenier. 1984, *L'Islam transplanté*, Bruxelles, EPO.

³ A.M. Rodrigo, 1992. "Espagne : vers la reconnaissance de la minorité musulmane", in *Projet*, 231. pp. 117-124.

⁴ J. Barou, *L'immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique noire*, 1992, Paris, Secrétariat général à l'Intégration.

⁵ R.D. Alba. "Social assimilation among America Catholic National Origin Groups", *American Sociological Review*, 1976, 41, pp. 1030-1046.

⁶ R.D. Alba ; R.C. Kessler. "Patterns of interethnic marriage among american catholics", *Social forces*, USA, 1979, 57, N°4, pp 1124-1140.

Lazerwitz, 1979, 4163)⁷. En fait il existe une forte exogamie religieuse aussi bien chez les Protestants et Catholiques que chez les Juifs (C. Peach, 1980, 1-16)⁸. La question du mariage mixte se pose aussi avec les minorités plus récentes. Chez les trois groupes asiatiques (les Chinois, les Japonais et les Coréens) les femmes sont plus nombreuses que les hommes à partir se marier à l'extérieur du groupe (H.H. L. Kitano, 1984, 179-190)⁹. Une étude signale la rapide intégration des Japonais dans l'Etat de Washington : les mariages mixtes sont passés de 1 % avant guerre à 50 % en 1975 (B.I. Murstein, 1965, 51)¹⁰.

Par ailleurs il semble que les attitudes envers les mariages mixtes entre Blancs et Noirs évoluent aux USA. A un sondage organisé par le Gallup institute, les réponses sont significatives d'une plus grande tolérance. A la question posée : Approuvez-vous ou désapprouvez-vous le mariage entre Noirs et Blancs ? 43 % des personnes interrogées l'approuvaient en 1983 contre 20 % en 1958. Un certain nombre d'études au Canada nous montre l'importance que prennent ces unions dans un pays qui a toujours attiré des émigrants (A. Barbara, 1991, 31-55)¹¹.

Les mariages mixtes ont toujours été une préoccupation majeure dans la politique démographique de certaines républiques de l'ex-U.R.S.S. (H. Carrère d'Encausse, 1978)¹², et de pays socialistes de l'Est, comme la Tchécoslovaquie qui a accueilli de nombreux immigrés (Ukrainiens, Grecs, Allemands, etc) après 1945. A la deuxième génération l'endogamie disparaît petit à petit (I. Heroldova, 1983, 494-499)¹³. Par ailleurs en Albanie même l'Islam semble être un frein au développement de ce type de mariage (M. Tirga, 1979, 89-100)¹⁴ et pour accroître une endogamie spécifique. En Hongrie, les mariages mixtes interconfessionnels stagnent entre les deux guerres, par contre nous assistons au relâchement des interdits qui s'y opposent pendant les guerres. Ils se développaient surtout en milieu urbain (V. Karady, 1985, 47-68)¹⁵. Les conflits sur base ethnique actuellement en Yougoslavie et dans les pays du Caucase révèlent que les mariages mixtes ne sont pas extérieurs aux contextes historiques et que les politiques dirigistes qui ont voulu les utiliser comme rouage fonctionnel d'une supra-nationalité à contenu idéologique avaient négligé les retours identitaires. Elles les ont mis en situation de fragilisation existentielle quand des rapports de forces ethniques les déstabilisent. L'exemple des populations métissées d'Amérique latine est illustratif lui comme le résultat d'un rapport de forces qui impose la fusion d'une population majoritaire avec des populations minoritaires (R. Bastide, 1976)¹⁶.

L'Espagne compte plus de 200 000 musulmans. Face au Maghreb sur sa côte Ouest, elle est un lieu de passage de nombreux inunigrés vers l'Europe. Et depuis 1989, les autorités sont affrontées à des arrivées clandestines de maghrébins qui fuient leurs pays souvent de nuit vers la côte espagnole. Le 21 septembre 1992, le roi Juan Carlos a inauguré la plus grande mosquée d'Europe (1000 ni). Elle

⁷ B.Lazerwitz, "Intermarriage and conversion : a guide for future research", in Jewish Journal of Sociology, 1971, 13, n°1, pp. 41-63.

⁸ C.Peach, "Which triple melting pot ? A reexamination of ethnic inter-marriage in NewHaven, 1900-1950". In Ethnic Racial Studies, 1980, 3, N° 1, pp. 1-16.

⁹ H.H.L. Kitano, étl. "Asian-American Interracial Marriage", Journal of marriage and the family, USA, 1984, 46, n°1, pp. 179-190.

¹⁰ Cité par B.I. Murstein, Paths to marriage, Sage Publications, 1986, p. 51.

¹¹ A.Barbara, Immigration et mariages mixtes au Canada" (Orientations de recherches) in Etudes Canadiennes, n° 30, 1991, pp. 31-55.

¹² H. Carrère d'Encausse, L'empire éclaté, Paris, Flammarion, 1978.

¹³ I. Heroldova, Transmission des informations ethnoculturelles dans les familles ethniquement homogènes et hétérogènes, in Slovensky Narodopis Bratislava, 1983, 31, n°3-4, pp. 494-499.

¹⁴ M. Tirga, "Mariages mixtes de religion différentes après la libération du pays", in Ethnographie Albanaise, 1979, n°8, pp. 89-100.

¹⁵ V. Karady, "Vers une théorie sociologique des mariages interconfessionnels : le cas de la nuptialité hongroise sous l'ancien régime", in Actes de la recherche en sciences sociales, 1985, N°57-58, pp. 47-68.

¹⁶ R. Bastide, Les Amériques noires, Paris, Petite bibliothèque, Payot, 1967.

fait partie d'y centre culturel islamique de 13000 m , comprenant un collège, un restaurant, etc¹⁷. Cette mosquée fera le pendant en Europe de la plus grande mosquée du Maghreb construite à Casablanca.

Le Portugal n'est pas significatif du point de vue des mariages mixtes avec des musulmans. Toutefois il subit les effets des mesures de plus en plus restrictives de sa voisine l'Espagne vis-à-vis des Marocains. Ces derniers ont tendance à chercher une insertion professionnelle dans ce pays qui tend à se développer depuis son entrée dans l'Europe.

Venant de la Péninsule indienne, de nombreux musulmans se sont installés en Grande-Bretagne, dans ce pays où il n'y a pas de séparation entre l'Eglise et l'Etat (D. Joly, 1990,9-18)¹⁸. Auto-organisées, des institutions gèrent elles-mêmes les populations musulmanes notamment par des réseaux, avec une méfiance très grande vis-à-vis du mariage mixte (encore plus restrictif quand s'agit du mariage de la jeune fille musulmane). Il existe une forte endogamie par groupe ethnique. Nous voyons périodiquement dans la presse britannique des articles sur les conflits sur la garde de l'enfant lors des divorces. Outre ceux qui se produisent entre des conjoints de mariages entre Anglais, Irlandais et Ecossais, certains mettent en scène des affaires -y compris d'enlèvements d'enfants- avec des conjoints de l'ex-Commonwealth. Les musulmans dans les Pays-Bas se répartissent en "trois groupes. La première vague de musulmans est liée au passé colonial : les musulmans molukkois (1950 : 1200), les musulmans indonésiens (1948. environ 8000) et les musulmans surinamiens (1973: 30 000). La deuxième arrivée, provenant des pays dits "d' embauche", e est-"ire du bassin méditerranéen. Les raisons de leur immigration sont essentiellement économiques. Ainsi les Turcs sont (fin 1987) 160 000, les Marocains 126 000, les Yougoslaves musulmans 2500, les Tunisiens 2500. Un troisième groupe est formé par des musulmans venus du Pakistan (8000), de f Egypte, du Soudan, etc... Les musulmans d'origine néerlandaise sont estimés à environ 3000 : ce sont des convertis de longue date ou de date récente, souvent à l'occasion de mariages islamochrétiens". (...) (P. Reesink, 1990, p. 50)¹⁹. L'évolution des mariages mixtes en Belgique s'effectue en "dents de scie". La proportion varie par rapport à l'ensemble des mariages. Elle est de 8 à 10,5 % depuis déjà vingt ans" (A. Guyaux, C. Delcroix, et al, 1992, p. 69)²⁰.

En Allemagne (R.F.A.), aujourd'hui même les mariages mixtes deviennent un objet de tension. Une mise en garde sérieuse de l'évêque de Munster Mrg Reinhard Lettmann fut publiée en novembre 1986. En effet, plus de 1 800 000 Musulmans, la plupart d'origine turque, vivent dans ce pays, et la majorité pense y rester. "Etant donné que la plupart resteront, on ne peut plus désormais parler de cas isolés, et les mariages mixtes sont de plus en plus fréquents"²¹ ; ainsi s'exprimait le prélat en mettant en garde les Allemandes d'épouser des immigrés musulmans. "Les mentalités, les moeurs et les usages sont trop différents entre les deux religions (...). La difficile intégration des Allemandes de f Ouest au sein des grandes familles musulmanes, la pression de la société dans le pays d'origine du père, sont des traits distinctifs culturels"²². Et l'Islam, autorisant la polygamie et le divorce, est en opposition nette avec la morale chrétienne dans cette société sécularisée. Mais des interrogations naissent. "Les Allemands commencent à douter de l'universalité de leur société démocratique, sécularisée, libérale et pluraliste, au contact des musulmans immigrés qui se réfèrent à des conceptions de sociétés différentes des leurs" (H. Vôcking, 1990. p. 45)²³. Ces préoccupations rejoignent en partie celles de l'épiscopat français qui, dans la même période (novembre 1986) se réunissait en conseil à Lourdes. On s'oriente,

¹⁷ Cette mosquée a été en grande partie financée par un don de 1,5 milliard de pesetas (75 millions de FF) du Roi Fadh d'Arabie Saoudite. La gestion en a été confiée à la Ligue du monde islamique (Ouest-France, 21-09-1992)

¹⁸ D. Joly, "Les musulmans en Grande-Breatgne", in Migrations-Société, 2.7. 1990. pp. 9-18.

¹⁹ P. Reesink. "L'Islam aux Pays-Bas in Migrations-Société, 2.7.1990, pp 49-60.

²⁰ A. Guyaux, C. Delcroix, etal : Double mixte, Bruxelles, Contradictions-L'Harmattan-ADRI, 1992, 132 p.

²¹ In Libération, 5 novembre 1986.

²² In Libération, idem.

²³ H. Vôcking, 'Immigrés et musulmans en R.F.A.'. In Migrations-Société, 2.7.1990, pp. 37-48.

du moins en R.F.A., à inciter les futurs conjoints à une grande prudence, sinon à les dissuader franchement. Mgr Lettmann a demandé à ses prêtres "d'avoir des entretiens intensifs"²⁴ avec ceux qui ont un projet d'union avec d'autres nationalités. Pour la seule année 1987, avec 29 904, le nombre des mariages mixtes atteint, 7,8 % du total des mariages de la même année, c'est à dire 382 564. Toujours en cette même année, les naissances issues de ces unions représentaient entre 4 et 5 %²⁵.

Les mariages avec les Musulmans.

La présence islamique actuelle en Europe est diversifiée mais les attitudes des musulmans vis-à-vis du mariage est assez cohérente. Nous tentons de mesurer les distances qui séparent l'Europe du Maghreb, cet ensemble de pays si proches d'où arrivent en nombre important des émigrants depuis plusieurs décennies dans certains pays.

B. Kader estime à plus de 2 000 000 le nombre de maghrébins dans la C.E.E. dès 1987. Ils constituent la population islamique la plus importante à laquelle il faut ajouter les Turcs.

Tableau 3 : Population immigrée maghrébine dans la C.E.E. (1987).

France	1500000	(a)
Hollande	130100	(a)
Belgique	142100	(a)
Allemagne	80100	(a)

Total des 4 pays < 1 852 300		
Italie	80 000	(b)
Espagne	60 000	(b)
Grèce	5 000	(b)
Grande-Bretagne	5 000	(b)
Total des 4 pays > 150 000 (b)		
Total des 8 pays = 2 000 000		

(a) ROSTAI et SOPEMI.

(b) Les données exactes manquent. Par ailleurs, les chiffres publiés sont loin de correspondre à la réalité de l'immigration maghrébine souvent clandestine dans ces pays. C'est ainsi que l'Espagne estime sa population Marocaine en 1989 à 14 500 seulement.

Extrait de Migration Société, 3. 5.1991.

L'auteur met l'accent sur les migrations clandestines, il estime à plus de 1 500 000 les immigrés maghrébins clandestins dans l'Europe communautaire méditerranéenne

Tableau 6 : Estimation quantitative des migrations de main-d'oeuvre clandestine dans les pays méditerranéens de la Communauté.

²⁴ In Libération, idem.

²⁵ Il est d'ailleurs intéressant de signaler qu'une organisation très structurée, I.A.F. a été fondée par des femmes allemandes dès 1972. Très active, elle entend être présente dans le débat actuel sur l'immigration en R.F.A. Elle alerte la presse, organise des manifestations et des actions de protestation. Accompagnées de leurs enfants, ces femmes se rendirent à Bonn pour réclamer la modification de la loi sur la nationalité allemande. Ces actions de protestation furent couronnées de succès : en 1975, la loi fut modifiée. Les enfants issus de couples mixtes recevaient la double nationalité ; depuis, les enfants prennent la nationalité de chacun des parents, indépendamment du fait si le père ou la mère est Allemand ou d'une autre nationalité. Actuellement, l'I.A.F. organise des consultations de soutien dans les grandes villes de R.F.A. où elle crée des groupes pour rassembler ses 6 000 membres.

Pays	1987	1988
France	150 000	250000 ²⁶
Italie	700 000 ²⁷	850000 ²⁸
Espagne	100000 ²⁹	294000 ³⁰
Portugal	60 000 ³¹	70 000 ³²
Grèce	50 000 ³³	70 000 ³⁴
Europe communautaire méditerranéenne	1060000	1534000

Extrait de Migrations Société, 3.05.1991.

L'estimation est assez difficile à établir exactement, tellement les sources statistiques ne peuvent suivre l'évolution des migrations et notamment de la main-d'oeuvre clandestine (B. Kader, 1991, 17-48)³⁵.

"Le problème de l'immigration clandestine interpelle tout particulièrement les pays arabes du sud de la Méditerranée, surtout ceux du Maghreb. Il est notoire, en effet, qu'une partie importante des clandestins est constituée d'Egyptiens (Italie, Grèce), de Libyens (Grèce, Italie mais en nombre limité), de Tunisiens (Italie, France), d'Algériens (France) et de Marocains (France, Espagne et, dans une moindre mesure, Italie et Portugal)" (idem)³⁶

Les distances Europe-Maghreb.

Le mariage mixte européen-maghrébins³⁷ présente plusieurs caractéristiques. Elles nous permettent d'énoncer des hypothèses, généralisables ensuite à d'autres mariages mixtes.³⁸

1) Ce mariage est statistiquement décelable, du moins dans certains pays où des appareils statistiques le comptabilisent selon les nationalités des pays d'origine. Il est relativement important en France : 2 776 mariages en 1974 sur un total de 19 840, soit 14 % des mariages mixtes (F. Munoz-

²⁶ En 1981, on avançait le chiffre de 124 000. Jean-Pierre GARSON, Migrations clandestines, régularisations et marché du travail en France contraintes nationales et internationales, Genève: BIT, décembre 1985.

²⁷ En 1981-82 : Claudio CALVARUSO, art. cit.

²⁸ Estimation dans Rapport ISOPLAN (CEE, novembre 1989). Les mesures de régularisation, en 1990, ont touché 204 000 clandestins, inclus dans le chiffre cité.

²⁹ En 1982-83 S.RICCA, Administration du travail de V immigré en situation irrégulière en Espagne, Grèce et en Italie, Genève; BIT, 1984, Roneo, 20 p.

³⁰ En 1987-88: Rapport ISOPLAN.

³¹ En 1987-88: Rapport ISOPLAN.

³² En 1982-83 : S. RICCA, art., cit.

³³ En 1982-83 : S. RICCA, art., cit.

³⁴ En 1987-88: Rapport ISOPLAN.

³⁵ B. Kader "l'immigration maghrébine face à l'Europe 1992" in Migrations et Société, vol 3, n°15, Mai-Juin, 1991. pp.17-48.

³⁶ idem, p.42.

³⁷ Nous renvoyons à notre travail de recherche pour sortir d'une catégorie trop généralisante dans le chapitre consacré aux "profils ethnographiques de couples franco-maghrébins" in A. Barbara, 1987, Paris, Le mariage interculturel, modèle-type matrimonial, pp 174-184.

³⁸ Nous produisons ici un modèle de système des différences pour le mariage avec des musulmans du Maghreb. Nous pourrions établir d'autres modèles pour les mariages avec des musulmans d'Afrique Noire, de Turquie, de l'Océan Indien, etc.

Perez, M. Tribalat, 1984, 427-467)³⁹. En 1984, nous en comptons 4 986 sur un total de 21 465 soit 23 % des mariages mixtes. En 1989, ils atteignent les 35 % avec le chiffre de 9918 sur un total de 26 209 mariages bi-nationaux. Il est donc en constante et stable évolution dans la population française, avec une progression sensible du mariage des Magrébines, puisqu'en 14 ans, leur nombre a plus que triplé. Le fait est surtout important pour les Algériennes épousant un Français ; elles étaient 400 en 1975, dépassent le millier en 1981 (A.Lebon, 1987, p. 30)⁴⁰ et sont 1766 en 1989 (M. Tribalat, F. Munoz, 1991, 111-136)⁴¹. Mais ces statistiques interrogent, car elles englobent les mariages avec des conjoints musulmans et de nationalité française. Cette imprécision est importante et nous devons en tenir compte dans nos interprétations. Actuellement, seules des enquêtes qualitatives nous permettent de faire cette hypothèse de la progression de ce dernier type de mariage.

2) Il est spécifique d'une distance religieuse : les conjoints européens, sont presque tous de culture chrétienne (et nombreux sont baptisés chrétiennement) alors que la totalité des conjoints maghrébins sont musulmans.

3) C'est un mariage qui unit deux individus appartenant à des sociétés où le rôle et le statut de la femme sont différents. En outre, il est interdit à une Musulmane de se marier avec un non--Musulman s'il ne se convertit pas.

4) Certains pays d'Europe et le Maghreb ont eu des rapports de type dominant-dominé (colonisation) qui, à certains moments de l'Histoire, ont eu des traductions violentes (révoltes, guerres d'indépendance).

Mais la conquête des identités nationales a modelé des comportements nouveaux dans les relations entre Maghrébins et Européens (affirmation de la personnalité, abandon progressif du statut de colonisé, etc.).

5) Les rapports actuels entre l'Europe et les pays du Maghreb s'inscrivent dans le cadre des relations économiques et politiques entre pays développés industriellement et pays du Tiers-Monde. L'appartenance des conjoints à ces pays s'inscrit aussi dans ce nouveau rapport né des indépendances (H. Djait, 1978)⁴² et des nouveaux rapports économiques Nord/Sud.

6) Les pays des conjoints ont des évolutions démographiques différentes. D'une part, une démographie galopante des taux de natalité très élevés et avec une grande partie de la population se situant dans les tranches d'âge au dessous de 20 ans. D'autre part, une démographie française stagnante avec un renouvellement de la population assurée en partie par l'apport des naissances étrangères.

7) L'Europe et le Maghreb se situent différemment sur le marché du travail mondial. Globalement, l'exploitation de flux migratoires a attiré une main d'œuvre, pour les tâches manuelles, en Europe, alors que c'est une migration de coopération qui s'est dirigée vers le Maghreb. Sur une très longue période passée, l'Europe se situait dans le camp de l'offre de travail. Mais, l'existence d'une segmentation des marchés de travail complexifie ce schéma. En effet, l'existence de flux d'étudiants, par exemple, est l'expression d'un marché de connaissances scientifiques entre nations. Ces échanges sont inégalitaires, ce ne sont pas les mêmes qualifications, ni les mêmes porteurs, qui circulent d'une rive à l'autre de la Méditerranée.

³⁹ F.Munoz-Perez ; M. Tribalat. "Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France. Evolution depuis la première guerre". Population, 3, 194, p. 427-467.

⁴⁰ In A.Lebon, Immigration et présence étrangère de 1984 à 1986, Faits et chiffres. Paris, Ministère des Affaires Sociales, janvier 1987, p. 30.

⁴¹ In M. Tribalat, F. Munoz-Pérez. "Les mariages d'immigrés avec des Français, leur évolution depuis quelques décennies". Congrès et Colloques, INED, Paris, N°7, 1991, pp. 111-136.

⁴² H.Djaït, L'Europe et l'Islam, Paris, Le Seuil, 1978.

8) Sur le plan individuel du vécu, ce mariage apparaît à l'opinion commune comme un mariage difficile, voire à rejeter totalement. Il suscite des réticences et même parfois des oppositions très nettes de chaque côté de la Méditerranée.

La majorité des interviews réalisées sur le mariage franco-maghrébin a montré une opposition assez nette au Maghreb et plus marquée en France que pour d'autres mariages mixtes. Cette opposition a des expressions différentes, selon la classe d'appartenance de l'interviewé. Mais nous retrouvons là une assez grande constance d'opinions qui confirme bien la hiérarchie des sympathies selon les nationalités étrangères (A. Girard, 1974, 1015-1069)⁴³. Les interviews ont montré, en particulier des jugements défavorables et souvent sans nuances à l'égard des conjointes françaises et musulmanes.

Les seules opinions favorables émanent de personnes qui, par leur statut social, politique ou militant abordent ces couples et les connaissent particulièrement. Il s'agit surtout de responsables politiques et syndicalistes, d'enseignants, de prêtres et de religieuses - qui, pour la plupart, ont une fonction militante dans les milieux de l'immigration en France et qui ont tous effectué un séjour plus ou moins long au Maghreb. Le mariage mixte européen-maghrébin mesure bien la nature des rapports politiques et historiques entre les deux rives de la Méditerranée.

Ce mariage met à jour les mécanismes d'une mixité conjugale vécue. Par ailleurs, d'un point de vue essentiellement démographique, des probabilités d'accroissement sont réelles dans les deux prochaines décennies quand l'on examine les prévisions de populations autour de la Méditerranée et qui concernent l'ensemble des pays riverains sur la rive nord.

Un mariage spécifique.

Le mariage mixte européen-maghrébin et plus particulièrement franco-maghrébin permet d'introduire un certain nombre de questions dans les hypothèses que nous formulons. Est-il la conséquence directe d'une immigration importante ces dernières années ? Y a-t-il eu des mariages mixtes précurseurs lors de la colonisation ? L'immigration musulmane a-t-elle, plus que d'autres immigrations des difficultés à s'intégrer en Europe ? Pratique-t-elle une endogamie caractéristique ? Ce mariage mixte contribue-t-il à une déstructuration du groupe maghrébin, est-il une menace pour son identité ? Les réactions qu'il suscite sont-elles de nature à provoquer des difficultés importantes pour les conjoints qui ont décidé de vivre en Europe ou au Maghreb ?

Revèle-t-il une opposition importante dans la conception de la famille, du mariage, de la sexualité, etc ? Pose-t-il de façon manifeste le problème de la place et du statut de la femme dans la famille et dans la société en général ? L'image de la "femme européenne" est-elle un mythe efficace dans l'inconscient collectif maghrébin masculin ? Par ailleurs, ne provoque-t-il pas une concurrence entre femmes maghrébines et femmes européennes dont la différence de statut avantage globalement la femme européenne ? Les cas de mariages où une Maghrébine épouse un Européen sont-ils le signe d'une émancipation à l'européenne, ou celui d'une évolution interne de la famille traditionnelle maghrébine due à une individualisation et à une plus forte scolarisation des filles ? Mais ces évolutions structurelles ne se dessinent-elles pas au Maghreb même (A. Adam, 1972, P. Fargues, 1990)⁴⁴.

Le mariage euro-maghrébin peut-il provoquer une certaine fuite des cadres vers l'Europe ? ou une certaine "européanisation" personnelle qui sépare l'individu de son groupe originel ? Est-il un enjeu politique important dans le cas d'un accroissement et d'une généralisation ?

⁴³ A. Girard, "Attitudes des français à l'égard de l'immigration étrangère", in *Population* 1974, n°6, pp. 1015-1069.

⁴⁴ A. Adam, Casablanca, Essai sur la transformation de la société marocaine ou contact de l'Occident, Paris, CNRS, CRESM, 1972, et surtout P. Fargues, "Algérie, Maroc, Tunisie, vers la famille restreinte ? in *Populations et Sociétés*, Juillet-Août 1990, N° 248. 4 P.

L'éducation des enfants mixtes, la répartition des pouvoirs et des accommodations conjugales sur les plans de la scolarité, de l'éducation religieuse sont des problèmes réels ? A quel groupe ces enfants se sentiront-ils liés, comment sont-ils perçus par les autres enfants ? Y a-t-il beaucoup de points communs entre un mariage mixte d'intellectuels et un mariage mixte d'ouvriers ? La prégnance religieuse de l'Islam et du Christianisme est-elle plus déterminante que l'appartenance à des milieux sociaux respectifs ?

Ainsi, le mariage euro-maghrébin semble être un type de mariage où différents critères de mixité peuvent être étudiés dans leur complexité.

Sur un plan plus global, il se situe dans les préoccupations de recherches sur la parenté dans le bassin méditerranéen déjà largement explorées par Germaine Tillion qui dit, à propos de l'endogamie au Maghreb :

"La noblesse, pour les Maghrébins, est en relation avec le mariage entre cousins dans la ligne paternelle - l'obligation sera d' autant plus rigoureuse qu'on est plus noble. Mieux encore : on est d'autant plus noble qu'on appartient à une famille plus endogame" (G. Tillion, 1966 p. 25)⁴⁵

"SE COMPRENDRE"

Périodique mensuel (10 numéros par an) ISSN 0245-7458

37ème année

Siège Social: S.M.A. Pères Blancs 5, rue Roger Verlomme

75003 PARIS

Directeur de la publication FEDERLE Pierre

Téléphone: - bureau: 6136 8125

- domicile : 6152 92 79

Administration - Abonnements "Se Comprendre"

3, rue Ringaud 31500 TOULOUSE

Abonnements : France - 175 frs

Autres - 200 frs prix de vente a un numéro 20 frs

Règlement: "Se Comprendre" S.M.A. Pères Blancs

C.C.P. Paris 15263 74 H

BULLETIN D'ABONNEMENT

S.M.A. SE COMPRENDRE - 3, rue RINGAUD 31500 TOULOUSE

Mr, Mme, Melle Adresse

Abonnement pour 1993 à "SE COMPRENDRE"

Je verse la somme de : 175 f (France)

250 f (Abonnement de soutien) 200 f (Autre)

300 f (Abonnement de soutien)

Règlement par : C.C.P. S.M.A. SE COMPRENDRE - Paris 150263074-H ou chèque bancaire

Date Signature

N.B .- Si vous avez déjà réglé l'année 1993, veuillez ne pas tenir compte de ce bulletin.
Merci



⁴⁵ G. Tillion, Le Harem et les Cousins, Paris, Le Seuil, 1966, p. 25.